

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Levée de gage ordinaire		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Transport et Logistique
Sous secteur d'activité	Transport terrestre
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	2
Frais administratif (FCFA)	40000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Non applicable
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Structure	Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE)
Autorité émettrice	Direction de la Régulation des Echanges (DRE)
Situation géographique	Immeuble l'industrie Rue Lecoœur, Face à « Jour du marché » Abidjan – Plateau, BP V143
Tél.Fixe	+225 27 20 21 13 24 +225 27 20 21 13 23 +225 27 20 22 59 25
Adresse Mail	Non disponible
Site Internet	https://www.commerce.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Une photocopie lisible de la carte grise (présentation de l'original),
2. Une photocopie lisible du document d'identification (personne physique) en cours de validité du propriétaire du véhicule, (Si le propriétaire est une personne morale,
3. Une photocopie lisible du document d'identification (personne physique) en cours de validité de son représentant légal et une photocopie lisible du document approprié à son statut juridique),
4. Une photocopie lisible de la vignette et du certificat de visite technique en cours de validité (présentation de l'original),
5. L'original de la mainlevée de gage délivré par l'établissement de gage (crédit ordinaire) ou l'original de l'autorisation spéciale de levée de gage MINCOM délivrée par le Ministère en charge du Commerce lorsque le gage MINCOM n'a pas couru une durée de 2 ans au moins à compter de la date de pose du gage,
6. L'original de l'extrait de carte grise au cas où la carte grise ne se trouve pas dans la base de données.

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	[100 000 - 50 000 000]
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Ordonnance-n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la concurrence.pdf

Documents à télécharger